



**POUR  
L'HONNEUR  
DU MALI**

***PROJET PRÉSIDENTIEL  
LE MALI D'ABORD***

JUIN 2013

Chers Compatriotes,

La situation actuelle du Mali est marquée par de sérieuses difficultés sociales, économiques et sécuritaires. Cette situation appelle des politiques nouvelles et des solutions fortes. Elle appelle un homme d'expérience, qui a un sens élevé de l'Etat, un homme honnête et libre, pour lequel la chose publique est sacrée. Un homme d'Etat capable de moderniser le Mali, de s'adresser à vous tous, Maliennes et Maliens de toutes les générations, de toutes les régions.

Vous êtes nombreux, au Mali, comme à l'extérieur, à me faire l'honneur de penser que je peux être le prochain Président de la République. Ce grand mouvement m'a poussé à me déclarer candidat à l'élection présidentielle du 28 juillet 2013, porté par la "Coalition le Mali d'abord".

Le Mali d'abord, ce n'est pas qu'un slogan de campagne. C'est avant tout une philosophie, un état d'esprit, car je veux mettre le Mali au dessus de tout.

Pour affronter tous les défis, le Mali a besoin d'un grand rassemblement, et c'est tout le sens de ma candidature. Je l'ai voulue au-dessus des structures d'un seul parti, pour puiser ma force dans une alliance féconde de plusieurs formations et de nombreux mouvements de la société civile. J'invite d'autres partis, d'autres associations, d'autres citoyens, au Mali ou à l'extérieur, à nous rejoindre pour renforcer le puissant mouvement déjà en marche.

Ensemble, avec mon « Projet présidentiel le Mali d'abord », mon énergie, ma détermination, votre participation et votre enthousiasme, nous allons amplifier la formidable dynamique qui nous porte déjà, et faire en sorte que demain nous puissions enfin faire le Mali de nos rêves. C'est tous ensemble, rassemblés, solidaires, que se construira le Mali de demain. Le Mali rayonnant, le Mali créateur de richesses et de valeurs au service de tous ses fils. C'est le combat auquel je vous convie dès maintenant, à la lecture de mon projet présidentiel.

Mon projet, je l'ai voulu volontariste et ambitieux, mais réaliste. Réaliste, car je veux tenir un langage de vérité. C'est à l'image de la gouvernance que je mettrai en place si les maliens me donnent leur confiance.

Mon projet est axé sur le retour de l'honneur du Mali, à travers le rétablissement de la paix et de la sécurité et la réconciliation entre maliens. Le deuxième axe est le bonheur des maliens, pour que chaque citoyen se sente heureux avec des services sociaux de base à leur portée. Le troisième axe concerne l'avenir du Mali, à travers des mesures qui permettront de bâtir une économie robuste et créatrice d'emplois dans de nombreux domaines. Enfin, mon projet propose de revisiter les institutions du Mali pour bâtir une réelle démocratie, à laquelle participeront tous les maliens.

Je le dis, je le ferai, c'est mon engagement. Le Mali d'abord, pour l'honneur du Mali, pour le bonheur des maliens !

Ibrahim Boubacar Keita

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. POUR L'HONNEUR DU MALI .....</b>   | <b>5</b>  |
| RÉCONCILIATION, PAIX ET SOUVERAINETÉ .....   | 7         |
| REFONDER LE DISPOSITIF DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DU MALI .....   | 8         |
| RETROUVER LE LEADERSHIP D'UNE DIPLOMATIE MALIENNE AU SERVICE DES INTÉRÊTS DU MALI .....                  | 10        |
| <b>2. POUR LE BONHEUR DES MALIENS .....</b>  | <b>13</b> |
| REFONDER L'ÉCOLE MALIENNE POUR RECONSTRUIRE DES COMPÉTENCES NATIONALES .....                             | 15        |
| DES MESURES POUR SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOI .....   | 16        |
| DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE, MODERNE ET COMPÉTITIVE<br>GARANTISSANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ..... | 19        |
| ASSURER LA PROMOTION DE L'ÉLEVAGE .....  | 21        |
| DÉVELOPPER L'AQUACULTURE INTENSIVE .....   | 24        |
| RÉUSSIR UN NOUVEAU PROGRAMME QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-SANITAIRE .....                          | 25        |
| ACCROITRE LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE .....                           | 27        |
| ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL .....                         | 30        |
| SOUTENONS LES FEMMES RURALES .....   | 31        |
| PROMOUVOIR UNE DIASPORA RESPECTÉE, ET ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA NATION .....                         | 32        |
| CONJUGUER L'ENRACINEMENT ET L'OUVERTURE CULTURELLE .....   | 34        |
| <b>3. POUR L'AVENIR DU MALI .....</b>  | <b>37</b> |
| DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS .....                              | 38        |
| PROMOUVOIR L'ACCÈS AU LOGEMENT .....   | 39        |
| METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE.....  | 40        |
| OPTIMISER LES RESSOURCES MINIÈRES .....  | 41        |
| PERMETTRE UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....   | 43        |
| SOUTENIR L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....  | 46        |
| INVESTIR DANS LA JEUNESSE MALIENNE .....   | 47        |
| <b>4. POUR RÉUSSIR NOTRE NOUVEAU MALI .....</b>  | <b>49</b> |
| RELIER LA CONSTITUTION ET RENFORCEMENT DU RÔLE DES ÉLUS .....  | 50        |
| REFONDER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES .....   | 51        |
| AMÉLIORER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET AUGMENTER LES RECETTES .....                              | 52        |
| RÉHABILITER LA JUSTICE .....   | 54        |
| LUTTER EFFECTIVEMENT CONTRE LA CORRUPTION .....  | 55        |
| LE PROGRAMME PRÉSIDENTIEL D'URGENCE (PPU) .....  | 57        |
| UNE MÉTHODE, DES MOYENS, DES OUTILS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET .....                                     | 58        |

## 1. POUR L'HONNEUR DU MALI

Réconciliation, Paix et Souveraineté  
Défense et Sécurité  
Affaires Etrangères



## Réconciliation Paix et Souveraineté

### Réconcilier les maliens et rétablir durablement la paix et la souveraineté

Depuis plusieurs années, le Mali a démantelé son système de défense avec pour conséquence le délaissement progressif d'une partie du territoire. La zone Nord a été depuis plusieurs années administrée par les réseaux de trafiquants, notamment narcotrafiquants. Depuis l'intervention des armées étrangères, l'unification fragile du territoire est en marche mais l'aide indispensable de la Mission des Nations Unies au Mali (MINUSMA), n'est pas éternelle car celle-ci n'est pas destinée à s'installer durablement au Mali. Aujourd'hui, le départ des troupes étrangères aussi bien de l'Irak que de l'Afghanistan posent problèmes. Notre souveraineté dépendra de notre capacité à apporter une solution définitive aux problèmes du Nord, à anticiper nos besoins futurs nécessaires à notre souveraineté durable **mais également à prévenir d'éventuelles nouvelles sources d'instabilité pouvant venir d'ailleurs.**

#### Nos objectifs :

1. Apporter une solution définitive aux problèmes du Nord
2. Instaurer une culture de la prévention des crises et conflits
3. Réinstaller durablement les réfugiés
4. Stabiliser les populations nomades
5. Epauler l'action de la MINUSMA dans l'intérêt exclusif du peuple malien
6. Mettre en place une stratégie et un plan opérationnel de la gestion militaire du Mali après le départ de la MINUSMA

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Convoquer des assises nationales du nord
2. Constituer une nouvelle commission vérité, Justice et Réconciliation
3. Mettre les base d'une justice transitionnelle post-conflit ( le droit à la justice, le droit à la vérité, le droit à la réparation, la garantie de la non-récurrence)
4. Créer un institut de la prévention des crises et des conflits
5. Mettre en place un programme de retour et d'installation des réfugiés
6. Mettre en place une commission "Après Minusma" pour que dès maintenant, le Mali puisse réfléchir et prendre des mesures afin de bien gérer le transfert des responsabilités de la Minusma aux autorités Maliennes lors de son départ.



*IBK à Tombouctou en juin 2013*



*Lors de la visite d'IBK à Kidal en juillet 2013*

## Défense & Sécurité

### Refonder le dispositif de défense et de sécurité du Mali

La crise Malienne du Nord a mis en évidence l'incapacité de notre armée à assurer sa mission : assurer la protection du territoire, de la population et des intérêts maliens. Une réforme s'impose pour que notre armée puisse connaître et anticiper, prévenir, dissuader, protéger, et intervenir. Les problèmes de nos forces de défense et de sécurité sont sans doute liés à des problèmes de moyen, à une mauvaise utilisation des ressources disponibles mais également à une absence d'autorité. Maliens, allons-nous avoir toujours besoin des soldats européens pour assurer la défense de notre territoire ?

#### Nos objectifs :

1. Assurer efficacement la défense du territoire national et de la population
2. Réussir les missions de sécurité publique
3. Performer dans les opérations militaires spéciales
4. Faire honneur au Mali lors des opérations militaires à l'étranger
5. Garantir l'intégrité des institutions publiques et la sécurité des personnes et des biens
6. Protéger la population contre les risques ou fléaux de toute nature et contre les conséquences d'un conflit éventuel

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Doter nos forces de défense et de sécurité des moyens humains, technologiques et matériels nécessaires à leur mission
2. Reformuler la gestion des ressources humaines dans l'armée
3. Créer les conditions pour mieux utiliser les ressources financières des forces de défense et de sécurité
4. Améliorer les conditions de vie des troupes
5. Voter et appliquer une loi de programmation militaire correspondant aux besoins
6. Prendre l'initiative de l'aboutissement de la force de défense permanente africaine



*IBK et son mentor Mandela, en 1996*



*IBK à la tribune de l'ONU en 1995*

## Affaires Etrangères

### Retrouver le leadership d'une diplomatie Malienne au service des intérêts du Mali

Le Mali s'est traditionnellement affirmé sur le plan international grâce à une diplomatie sans complexe défendant les intérêts de la nation et l'émancipation Africaine. Aujourd'hui, cette diplomatie a été mise à mal par la crise du Nord et institutionnelle. Nous devons retrouver notre leadership historique. Nous réhabiliterons l'outil diplomatique pour en faire un puissant levier pour l'accélération de notre développement économique, l'amplification de notre rayonnement culturel, l'affirmation de notre engagement inébranlable en faveur de l'intégration et de l'unité de l'Afrique et l'approfondissement de notre combat pour la démocratisation des relations internationales.

#### Nos objectifs:

1. Restaurer l'image du Mali sur la scène internationale
2. Le renforcement de la politique de bon voisinage et des relations bilatérales avec les autres pays d'Afrique non frontaliers du Mali et la promotion de la paix dans le monde.
3. Promouvoir l'intégration économique de la sous-région, l'unité et le développement de l'Afrique
4. Contribuer au développement économique et social du Mali
5. Assurer une gestion plus efficace et mieux coordonnée des fonctionnaires internationaux maliens
6. Poursuivre la rationalisation des structures et des procédures
7. Coordonner l'action extérieure de l'Etat.
8. Optimiser les moyens budgétaires
9. Etre force de proposition dans les médias internationaux.

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Mettre en œuvre un plan de communication internationale
2. Lancer un programme de renforcement des capacités du personnel diplomatique
3. Actualiser la carte diplomatique et notre représentation diplomatique
4. Mettre en place un système d'évaluation individuelle permanente de l'action des représentations diplomatiques

## 2. POUR LE BONHEUR DES MALIENS

Education nationale

Création d'emploi

Sécurité Alimentaire et agriculture

Santé

Lutte contre la pauvreté

Culture

# POUR LE BONHEUR DES MALIENS

- ▶ Création d'une école de métiers dans chaque région
- ▶ Un ordinateur portable pour chaque étudiant



## Education nationale

### Refonder l'école malienne pour reconstruire des compétences nationales

Des progrès quantitatifs ont été enregistrés ces dernières années dans le secteur de l'éducation, à la faveur d'efforts financiers soutenus. La couverture scolaire s'est accrue avec des taux bruts de scolarisation de 82% pour le premier cycle de l'enseignement fondamental, 48,8% dans le second cycle, 14,8% dans l'enseignement secondaire.

Mais, dans le même temps, la qualité de l'enseignement s'est profondément dégradée, contribuant à perpétuer la pauvreté dans laquelle demeurent nombre de nos compatriotes et les inégalités parmi les moins acceptables de notre pays.

Depuis 15 ans, la société malienne regarde sans réagir son école s'effondrer. Elle se satisfait des demi-mesures de dirigeants gouvernementaux exclusivement soucieux d'assurer un semblant de paix scolaire. L'école malienne traverse une crise majeure, qui deviendra demain une crise sociale profonde si rien n'est fait pour la conjurer.

Il nous revient de mettre tout en œuvre pour un redressement durable des performances du Système éducatif, en particulier l'amélioration effective des apprentissages et la préparation à la vie active.

#### Nos objectifs :

1. La revalorisation de la fonction enseignante
2. La rationalisation de la gestion administrative du personnel enseignant
3. La modernisation des programmes d'enseignement
4. Le renforcement des infrastructures du réseau scolaire
5. Le développement de l'enseignement des sciences et techniques
6. Le développement de l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement)
7. Le renforcement du partenariat avec le Secteur privé en vue de l'élargissement de l'Offre Scolaire
8. Améliorer la gestion administrative de l'enseignement fondamental
9. Le développement d'une formation professionnelle de qualité
10. L'autonomisation et l'efficacité éducative de l'enseignement supérieur ; mise en œuvre de contrats de performance. La généralisation de l'alphabétisation des adultes



**Parmis nos mesures :**

1. Ecole obligatoire et gratuite jusqu'à 16 ans
2. Un ordinateur pour chaque étudiant
3. le développement d'un programme d'équipement des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) ;
4. l'équipement des établissements en matériels informatique et photocopie
5. la généralisation de l'utilisation des TIC dans le curriculum et dans la formation des personnels enseignants
6. le développement d'une culture de la lecture
7. le développement des aptitudes oratoires des élèves et étudiants à travers l'organisation de concours entre les établissements
8. le développement d'un programme d'excellence dans les départements scientifiques afin de les mettre au niveau des standards internationaux ;
9. le développement de l'enseignement de l'informatique et l'utilisation des TIC comme moyen d'améliorer les processus d'enseignement/apprentissage
10. Création d'un service civique malien

**Création d'emploi**

**Des mesures pour soutenir la création d'emploi**

Si des statistiques fiables sur le nombre de demandeurs d'emploi au Mali sont difficiles à obtenir, le chômage reste l'un des problèmes importants, dont les déterminants sont l'accroissement de la population et des flux migratoires ; la croissance économique insuffisante ; la faible adéquation entre la formation et les besoins ; la faible structuration du marché de l'emploi ; et l'insuffisance prise en compte de l'emploi dans les actions gouvernementales.

Nous mettrons en place une politique volontariste d'emploi combinant création d'activité, mise à disposition de moyens sans précédent, croissance économique, formation et bonne gouvernance.

**Nos objectifs :**

1. Création de 200 000 emplois directs durables et de milliers emplois indirects
2. Promotion du mécénat par l'intermédiaire de « Pépinières d'entreprises » avec des mesures incitatives
3. Assurer l'équité dans l'accès à l'emploi public au Mali

4. Un soutien d'exception à l'éducation pour qu'elle corresponde aux besoins professionnels
5. Des actions fortes pour Repenser la formation professionnelle pour qu'elle soit créatrice d'emploi

**Parmi nos mesures prioritaires :**

1. Création d'un fonds emploi jeune de 250 Milliards FCA pour soutenir le développement de plus de 1000 activités créatrices de plus de 200 000 emplois. Ces activités concernent tous les secteurs: écoles, agriculture, élevage, BTP, garages, commerces, artisanat, industrie, secteur médical, banque d'investissement, etc.
2. Création d'une agence sectorielle de l'emploi au sein des différents ministères
3. Vote d'une loi prévoyant que tout projet financé par l'état doit intégrer la problématique de l'emploi
4. Rapport d'activité trimestriel de chaque ministère sur l'avancement du Plan emploi jeune
5. Tout recrutement doit faire l'objet préalable d'une fiche de fonction, d'une publication et d'un processus de mise en concurrence.

**POUR LE BONHEUR DES MALIENS**

**▶ AU MOINS 200 000 EMPLOIS CRÉÉS EN 5 ANS**



# POUR LE BONHEUR DES MALIENS

- ▶ RÉFORME DU FONCIER RURAL
- ▶ AMÉNAGEMENT DE 100 000 HECTARES DE TERRE



## Sécurité alimentaire et agriculture

### Développer une agriculture durable, moderne et compétitive garantissant la sécurité alimentaire

Notre programme de Développement Rural pour mes 5 prochaines années voudrait s'inscrire dans un contexte de véritable changement par l'adoption d'une nouvelle vision permettant de corriger les faiblesses des législatures antérieures dans la mise en œuvre des divers projets et programmes en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays et d'améliorer les conditions de vie des populations.

**Nous résoudrons les principales contraintes que connaît actuellement le secteur agricole Malien:**

- la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, faibles crues) et aux risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, feux de brousse),
- la faible performance des exploitations Agricoles : les systèmes de production sont peu intensifs (faible recours aux engrais et aux semences améliorées, faible niveau de mécanisation et de motorisation, faible valorisation des résultats de la recherche agricole),
- un faible niveau d'alphabétisation des producteurs agricoles : le niveau d'éducation au Mali reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et seulement 24% de la population âgée de 15 ans ou plus sont alphabétisés,
- une mauvaise appréhension et une maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux qui concernent essentiellement la dégradation du couvert végétal et des sols, la perte de la biodiversité, l'insalubrité et la dégradation du cadre de vie et la menace sur la sécurité sanitaire des aliments,
- la problématique de la gestion du foncier agricole,
- la raréfaction et la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural,
- la faible maîtrise de l'eau,
- le faible accès au crédit,
- la faible capacité de gestion des organisations de producteurs,
- l'insuffisance de financement du secteur Agricole,



- l'insuffisance du système d'appui conseil aux producteurs et leur faible niveau de formation
- le faible niveau d'industrialisation du secteur Agricole. Le tissu agro-alimentaire est effectivement encore au stade artisanal.

**La conjonction de l'ensemble de ces facteurs a fortement contribué à fragiliser notre pays qui se trouve présentement confronté à :**

- des crises alimentaires récurrentes qui mettent profondément en mal le système de sécurité alimentaire du pays avec une influence négative sur les conditions de vie des populations,
- la persistance de la pauvreté en milieu rural se traduisant par une précarité des conditions de vie de la grande majorité des populations. En 2010 l'incidence de cette pauvreté était estimée à 51%. Ce qui est à l'origine de l'aggravation de l'exode rural,
- l'amplification de la facture d'importation pour certains produits alimentaires (lait en poudre, riz, blé, huile etc.),
- une dégradation prononcée de l'environnement agricole du fait de la mauvaise gestion des ressources naturelles et de la biodiversité,
- l'insuffisance de la compétitivité de nos produits agricoles due au manque d'infrastructures adéquates de transformation et de valorisation.

**Nos objectifs pour l'agriculture Malienne :**

**1. Assurer la sécurité alimentaire d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel.**

Les perspectives de croissance démographique, d'urbanisation rapide et les modifications des habitudes de consommation entraîneront une forte demande alimentaire avec une plus grande exigence de diversification et de qualité des produits agricoles et de meilleure accessibilité ;

**2. Assurer la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques profonds.**

Il s'agira de développer des stratégies visant la réduction des effets du changement climatique et faire en sorte que l'intensification et la modernisation de l'Agriculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures ;

**3. Améliorer la productivité et la compétitivité agricoles** avec l'ambition de diversifier, d'intensifier et moderniser les systèmes de production agricole

**4. Développer et renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.)** en vue de valoriser et de positionner les produits agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux.

**5. Rehausser le niveau de financement du secteur agricole** en lui affectant annuellement 15% du budget national ;

**6. Développer le partenariat public-privé** en vue d'amplifier et de diversifier les investissements dans le secteur.

**Parmi nos mesures prioritaires :**

1. La maîtrise de l'eau à travers la création d'une Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture d'eau d'Irrigation (ATI). Cette agence permettra d'accélérer le rythme d'aménagement des terres qui est actuellement de l'ordre de 300 000 hectares sur un potentiel aménageable estimé à 2,2 millions d'hectares. Dans ce programme un accent tout particulier sera dédié au développement de l'irrigation de proximité par l'aménagement des zones de bas-fonds qui constituent les sites privilégiés de pratiques d'activités agricoles pour une grande tranche des femmes rurales dans les localités concernées.
2. La mise en œuvre d'une politique d'installation des jeunes ruraux sur ces terres aménagées assortie d'un Programme de construction d'Habitat Rural (PHR) en faveur de ces jeunes. Ce qui devra contribuer à résoudre de façon significative l'épineux problème de l'emploi des jeunes ;
3. La diversification de la production agricole à travers le développement des cultures émergentes en renfort des spéculations actuelles : sésame, pourghère, pastèque, noix de cajou, phoeniculture, tournesol. Ces cultures seront développées selon les zones agro-écologiques appropriées ;
4. La mécanisation de l'agriculture basée sur une typologie des exploitations agricoles. Il s'agira d'adapter le type d'équipement à la taille et à la capacité de l'exploitation agricole. Cet équipement variera de la charrue à la motorisation intermédiaire et aux tracteurs. Par cette politique, le taux d'équipement qui n'est guère présentement que d'environ 40 % devra être porté au moins à 60% sur l'ensemble du pays à la fin du quinquennat ;
5. La sécurisation foncière sur la base d'immatriculation des exploitations agricoles selon les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) offrant de meilleures garanties d'existence pour les petites exploitations agricoles de type familiale (2 à 50ha) aux côtés des fermes agro-industrielles (de 51 à plus de 1000ha) ;

6. Le développement de l'agro-industrie basée sur la transformation et la valorisation des produits agricoles. Cette approche devra cibler en priorité toutes les céréales de grande consommation au Mali, les fruits et légumes, les cultures émergentes, la viande le lait, le poisson, les peaux et cuirs;
7. Le renforcement des capacités des Institutions de Recherche Agronomique dans le domaine de la biotechnologie (maîtrise de technologie de production de semences hybrides, transfert de gènes d'amélioration végétale etc.);
8. Le renforcement du système d'appui conseil aux producteurs par la formation et la professionnalisation des agents chargés du conseil agricole. Cette politique devra permettre d'assurer une couverture intégrale des zones de production agricole du pays ;
9. La professionnalisation des acteurs du secteur. Il s'agira d'identifier les acteurs intervenant sur les différents segments des filières agricoles (opérateurs économiques en engrais, en semences, en prestation de services, en équipements etc.) ;
10. Le développement de l'entrepreneuriat agricole à travers la création de centres spécialisation en gestion de l'exploitation agricole. Ceci devra permettre d'assurer la formation des jeunes à l'exercice de la profession agricole ;
11. La création de Centres Ruraux de Prestation (CRP) tenus par des jeunes diplômés sans emplois, ces centres auront pour activités de fournir aux producteurs des différentes zones agricoles, des services de labour, de semis, de traitement, de récolte et de post récolte avec des équipements adéquats acquis auprès du système bancaire. Cette politique sera donc hautement pourvoyeuse d'emploi en milieu rural. Pour ce faire, ces jeunes bénéficieront de formations spécifiques selon leurs vocations.
12. L'adoption d'une véritable politique de développement en faveur des femmes en termes d'accès au foncier en général au-delà des aménagements, au crédit agricole à des taux préférentiels, aux services agricoles et aux marchés. A cet effet, le parti mettra en place un Fonds Spécial d'Appui aux Femmes Rurales (FSAFR);
13. L'intégration de la dimension du changement climatique et de la gestion de l'environnement dans tous les programmes et projets de développement agricole;
14. Le développement d'une politique de renforcement des capacités des organisations et associations professionnelles agricoles en vue de parvenir à

l'émergence des organisations interprofessionnelles agricoles œuvrant pour un meilleur positionnement de nos produits agricoles sur le marché extérieur;

15. Le maintien de la politique de subvention des intrants agricoles après un audit du mécanisme actuel afin de cibler les spéculations porteuses à même de mieux répondre à la subvention. Engager ensuite, des mesures visant à rendre opérationnel le Fonds National de Financement de l'Agriculture (FNDA) pour la soutenabilité de cette politique.

## Elevage

### Assurer la promotion de l'élevage

A ce jour, la politique nationale de développement de l'élevage est articulée autour des principaux axes suivants : l'entretien et, le cas échéant, la reconstitution des pâturages naturels, la promotion de la santé animale, l'amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de l'élevage (création d'abattoirs, de laiteries, de chambres froides, etc.) et l'organisation des éleveurs, afin d'assurer le transfert de paquets techniques simples. Cette politique n'a pas permis d'accroître la productivité et d'atteindre une population correspondant au potentiel Malien.

#### Nos objectifs et mesures :

1. Renforcer la dynamique des filières en prenant en compte les aspects liés à la production, la transformation, la commercialisation, le stockage, la distribution et la consommation
2. Améliorer la productivité et la qualité des produits animaux grâce aux apports de la science, la technologie et la recherche
3. Favoriser un partenariat public privé dynamique et incitatif pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation, le financement, les services de santé animale et la santé publique vétérinaire.

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Organiser les éleveurs sous forme de coopérative, afin qu'ils mutualisent certains coûts partagés, notamment, les soins de santé animale, ceux associés à la prise de risques commerciaux (achats groupés de compléments alimentaires) et à l'innovation (l'achat groupé de géniteurs de race) et qu'ils partagent les bonnes pratiques,
2. leur apporter l'information pertinente sur l'évolution de leurs marchés d'approvisionnement et de vente,
3. les accompagner dans la recherche des meilleurs intrants,
4. mettre à leur disposition les produits de la recherche (génétique, nutrition, santé et reproduction).
5. Dans les zones d'élevage extensif, la politique publique poursuivra les actions traditionnelles d'amélioration de la santé animale (lutte contre les grandes endémies), des pâturages naturels et des points d'eau - afin d'accroître les produits tirés du bétail – et des conditions de mise sur les marchés (marchés de bétail, abattoirs, etc.). Ces actions seront complétées par une sensibilisation des propriétaires afin de faire basculer une part accrue du bétail dans le périmètre du marché.

## Pêche

### Développer l'aquaculture intensive

La pêche continentale au Mali, de type artisanale s'effectue sur tous les plans d'eau: fleuves, lacs, mares, barrages hydro-électriques et barrages agro-pastoraux, plaines inondées etc.

Notre pays est doté d'un fort potentiel halieutique continental, concentré principalement dans la zone du delta central du fleuve Niger qui couvre une superficie de 20.000 km<sup>2</sup>. La marginalisation de l'activité de pêche par le gouvernement, n'a pas permis à ce sous-secteur de jouer un rôle économique en rapport avec son potentiel halieutique. L'absence de structures modernes de débarquement et de conditionnement qui entraînent de nombreuses pertes après capture, le coût élevé des intrants et l'enclavement de certaines zones exacerbe les mauvaises conditions de vie des communautés de pêcheurs qui vivent dans une situation de pauvreté.

#### Nos objectifs :

1. l'augmentation des performances économiques de la filière poisson par un accroissement de la valeur ajoutée qu'elle crée;
2. l'amélioration des conditions socio - sanitaires et éducationnelles des communautés de pêche;
3. l'augmentation de la production de l'aquaculture et des pêcheries (fleuves, lacs, mares);
4. la préservation des écosystèmes halieutiques et l'aménagement en partenariat des pêcheries;

La mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture.

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Le doublement des zones d'aquaculture
2. La mobilisation de moyens importants pour développer l'aquaculture intensive
3. La formation des pisciculteurs par le recrutement de formateurs étrangers "anciens pisciculteurs retraités"

# POUR LE BONHEUR DES MALIENS

- ▶ LANCEMENT DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
- ▶ CRÉATION DE « CARAVANES DE SANTÉ MOBILES »



## Santé

### Réussir un nouveau programme quinquennal de développement socio-sanitaire

Le Mali affiche une espérance de vie de 53 ans pour sa population, le troisième taux de mortalité infantile le plus élevé au monde (14%), faute de soins médicaux et préventifs :

- La barrière financière crée de grandes inégalités accès aux soins pour les plus pauvres
- Les structures de santé peu fonctionnelles font partie des problèmes récurrents.
- L'impact de la réglementation dans la coordination et l'optimisation des établissements hospitaliers A partir de 2002 l'ensemble des hôpitaux ont obtenus l'autonomie financière et leur niveau de rattachement a changé. Aujourd'hui, ils sont rattachés au Secrétaire Général, et ont un Conseil d'Administration qui est confié à la société civile. Le ministère de la santé restant le principal bailleur à travers le budget d'Etat n'a pas de voix délibérative. Par ailleurs l'application de la loi hospitalière pose un problème sur certains articles : ceci pose le **problème majeur de la coordination des ces établissements qui sont le miroir de notre système de santé. La qualité des soins se détériore de jour en jour. La coordination est inexistante** et le département ne dispose plus de moyens de suivre de façon efficiente le fonctionnement des ces hôpitaux
- Les dysfonctionnements de gestion des établissements hospitaliers :
  - La multiplication des structures (12 hôpitaux, 9 EPST, 1 EPA, 1EPIC, 4 Directions Nationales, 4 Services rattachés) toutes dépendantes du Secrétaire général du Ministère de la santé, évoluent, dans la pratique, chacune pour leurs comptes respectifs, court-circuitant souvent le Cabinet du fait de la lenteur des réponses attendues.
  - Chaque établissement (12) évolue pour son propre compte sans tenir compte de la complémentarité. Le budget du Point G & HGT est passé en 10 ans de moins de 1 milliard à 5 milliards en 2011. Les hôpitaux régionaux sont passés de 50 millions en 2003 à 1 milliard actuellement.
  - La coordination des conseillers techniques n'est pas aisée. L'opinion générale est qu'aujourd'hui le «Cabinet» n'est pas à la hauteur et manque de leadership. **Les bailleurs se rabattent sur les directeurs ou personnes capables d'apporter une réponse à leurs attentes au détriment des missions assignées à chacun.** Les structures fonctionnent sans aucune cohésion renforçant ainsi la parcellisation de l'information, situations qui créent des rivalités d'ambitions personnelles destructrices pour l'objectif essentiel in finé : la santé des maliens et des maliennes



- **Le rôle de la Cellule de Planification et de Statistiques** : La CPS intervient certes dans la planification des activités mais son rôle d'analyse et de production de statistiques est complètement abandonné au profit des relations avec les partenaires, de la coopération, qui sont des missions du secrétariat permanent du PRODESS qui lui sont confiées. Malgré le principe de la planification axée sur les résultats, aucune analyse n'est faite de l'atteinte des objectifs, encore moins des raisons de non atteintes des objectifs. Elle est plus orientée vers les études stratégiques et les enquêtes.
- **Lutte contre : Paludisme, Tuberculose, VIH, Santé de Reproduction gérés par la Direction Nationale de la Santé**  
**Le discrédit total sur le ministère de la santé et sur l'Etat malien** : les problèmes avec le fonds mondial liés à la question de la gouvernance qui détruisent de façon profonde les liens de confiance: à titre d'exemple, suite à une inspection, le fonds mondial a demandé au Mali de rembourser 5,3 millions de dollars US. Néanmoins il reste un fort intérêt du fait de l'atteinte des OMD en 2015. A cela se greffe la lutte contre la maternité maternelle et infantile à travers les programmes orientés vers la santé de la reproduction, gérés par la division SR de la DNS. Les partenaires sont très réticents à confier des fonds au ministère de la santé, malgré leur volonté affirmée d'aider le Mali.

**Un nouveau programme quinquennal devra prendre en compte les besoins du secteur ainsi que les conséquences de la crise du Nord et des réfugiés.**

#### Nos objectifs :

1. Amélioration de la qualité des services de santé dans les établissements hospitaliers et autres Etablissements de Recherche
2. Renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation
3. Accessibilité financière, soutien à la demande et à la participation
4. Rendre les services de santé de proximité disponibles et accessibles dans les structures publiques, communautaires et privées avec un accent pour les zones pauvres, les zones déshéritées, et/ou d'accès difficile.
5. Assurer la disponibilité des soins de référence dans tous les cercles
6. Réduire la mortalité néonatale, infantile, infanto juvénile et maternelle, la fécondité et la malnutrition.
7. Amélioration de la disponibilité des ressources humaines qualifiées
8. Assurer la disponibilité des médicaments essentiels, des vaccins et des consommables médicaux
9. Redéfinir les missions clés du département
10. Rôle du Secrétaire général dont le choix doit se faire sur des critères de compétences techniques et de connaissance du département et non

administratifs ou politiques

11. assurer la coordination technique du département,
12. être un connaisseur du département et de sa politique pour mieux conseiller le ministre de la santé.

#### Parmis nos mesures prioritaires :

##### Direction Nationale de la Santé

1. Repréciser le rôle de la DNS, bras opérationnel de la politique de santé :
  - Mise en œuvre et coordination des activités, Elaboration d'objectifs,
  - veille à l'utilisation efficiente des moyens mis à sa disposition,
  - Appui technique des régions sanitaires.
2. Recentrer la DNS sur sa mission principale, celle d'obtenir une amélioration des indicateurs sanitaires sur la base de contrat d'objectifs et de moyens

##### Hôpitaux

1. Créer une Direction des Hôpitaux
2. Effectuer une relecture de la loi hospitalière

##### Cellule de Planification et de Statistiques

1. Recentrer la CPS sur sa mission principale : elle est sectorielle Santé, développement
  - Planification, suivi, évaluation des activités et production des statistiques.
  - Social et Promotion de la Femme.
2. Créer un Secrétariat Permanent du PRODESS qui aura à charge le suivi du PRODESS et le fonctionnement de ses organes de coordination.

Instaurer une analyse approfondie du niveau de réalisation des activités planifiées et l'atteinte des objectifs afin de fonder les décisions sur les bonnes pratiques.

(Décision du Ministre de la santé ou décret du Premier Ministre)

## Lutte contre : Paludisme, Tuberculose, VIH, Santé de Reproduction (Maladies bénéficiant de l'aide internationale)

Mettre en place une Cellule de Gestion en impliquant les partenaires dans le choix de son coordonnateur, qui aura comme rôle de veiller à la transparence de l'utilisation des fonds. (Décret du Premier Ministre à l'instar des cellules de décentralisation, qui sera logée en dehors des locaux du ministère)

### Entre autres :

1. Créer de nouveaux centres de santé communautaires, réhabiliter ceux existants et relancer/redynamiser ceux devenus non fonctionnels
2. Des "caravanes santé mobiles" » pour les populations ne pouvant accéder à des centres fixes avec une visite mensuelle par point de visite
3. Cinq millions de moustiquaires imprégnés
4. L'organisation de la gestion familiale et communautaire des ordures ménagères, de l'hygiène individuelle et collective
5. Recrutement à l'international de médecins formateurs nouvellement retraités.
6. Réforme de l'assurance maladie obligatoire vers une couverture maladie universelle

### Protection sociale

## Accroître le nombre de bénéficiaire d'une protection sociale universelle

Le système de prévoyance sociale malien prévoit des prestations familiales aux travailleurs, la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'assurance vieillesse, invalidité et décès et la protection contre la maladie. Des dispositifs de secours pour la prise en charge des victimes de risques sociaux majeurs (calamités, indigence, etc.) et relatifs à certaines catégories complètent le dispositif (fonctionnaires civils et militaire, parlementaires, personnes âgées ...).

Malgré ce large dispositif la population couverte ne dépasse pas 10 % de la population totale (travailleurs en activité ou retraités, fonctionnaires en activité ou retraité) et leurs prestations sont limitées aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Leur gestion également pose problème.

### Parmi nos objectifs prioritaires :

- nous ferons la réforme de l'assurance maladie obligatoire afin qu'elle devienne une couverture maladie universelle,
- nous accroîtrons significativement la population couverte.

### Promotion des femmes

## Accroître la contribution des femmes au développement économique et social

Les femmes sont au Mali plus nombreuses que les hommes. 8,241 millions contre 8,110 millions en 2012 ! Il ne saurait y avoir de développement économique et social sans promotion de la femme, sans accroître de manière décisive les capacités des femmes à contribuer par leurs activités au mieux-être de toute la société. Nous prendrons des mesures volontaristes pour que les femmes contribuent au développement économique et social.

### Nos objectifs et mesures prioritaires :

1. Associons d'avantage les associations féminines aux prises de décisions politiques, économiques et sociales. Par exemple, la présence des associations féminines aux conseils d'administration des entreprises ayant l'état comme actionnaire sera favorisée.
2. Garantissons des cours de soutien gratuit pour les jeunes filles jusqu'à la fin du 1er cycle
3. Facilitons l'accès au microcrédit des femmes
4. Favorisons l'accès des femmes à l'outil de production et à la propriété de la terre
5. Protégeons les femmes par une application constante des règles de droit qui préservent leurs intérêts et densifions le réseau des cliniques juridiques, qui leur permettent d'accéder à la connaissance de leurs droits et les accompagnent dans les contentieux judiciaires auxquelles elles peuvent se trouver contraintes.
6. Des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des parents ainsi que des consultations sur les rythmes scolaires et les facteurs de la scolarisation des filles afin que les mesures appropriées soient prises à cet effet.
7. « Apprendre pour se prendre en charge », un programme d'alphabétisation fonctionnelle, articulé autour de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi que de l'acquisition de connaissances de base pour une meilleure gestion de leur environnement: planning familial, hygiène, éducation civique et à la vie associative, bonnes pratiques pour l'éducation des enfants (alimentation, santé, etc.).

## Soutenir les femmes rurales

Les femmes représentent 52% de la population totale dont 78% vivent en milieu rural, et assurent plus de 70% de la production alimentaire. Elles participent activement dans l'exploitation mais n'ont aucun contrôle des ressources qui leurs sont destinées.

Aussi de part leur analphabétisme, les femmes rurales ne disposent pas souvent de la capacité suffisante de gestion financière, ce qui conduit généralement à l'échec de leurs activités.

Nous prendrons des mesures pour soutenir d'avantages les femmes rurales.

### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Impliquons les femmes rurales dans les instances de décisions concernant le milieu rural ;
2. Appliquons les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole relatives aux femmes rurales ;
3. Aménageons des points de retenues d'eau pour la promotion des activités Agricoles ;
4. Assurerons la formation des femmes rurales sur les techniques de production ;
5. Favorisons l'accès des femmes aux semences améliorées adaptées au cycle de l'hivernage ;
6. Facilitons l'accès aux crédits à des taux raisonnables et adaptés aux activités des femmes rurales ;
7. Assurerons l'accès et la sécurisation des terres octroyées aux femmes rurales ;
8. Mettons les équipements de production, de conservation, de transformation et de commercialisation à la disposition des femmes rurales.

## Diaspora

### Promouvoir une Diaspora respectée, et acteur du développement de la Nation

La diaspora est un des atouts majeurs de notre pays. A travers le soutien qu'elle apporte à de nombreuses familles, elle accompagne la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle locale et constitue un levier de développement. Nous devons respect et considération à nos compatriotes séjournant à l'étranger. La diaspora malienne recèle un ensemble inépuisable d'expériences et de compétences disponibles pour servir le Mali. Il nous revient de valoriser ce potentiel en consolidant les liens qui nous unissent et en assurant une meilleure satisfaction de leurs besoins.

### Nos objectifs :

1. La défense des droits et intérêts des Maliens de l'étranger;
2. L'implication effective des compétences maliennes à l'étranger dans les programmes de développement au Mali;
3. La mobilisation de leur épargne dans le financement des investissements productifs;
4. Le renforcement des capacités des associations opérant dans les pays d'accueil;
5. La représentation démocratique des expatriés maliens dans les institutions représentatives nationales (Conseil économique et social, Haut Conseil des Collectivités);
6. Le Renforcement des liens des Maliens de l'étranger avec le Mali;
7. L'élaboration de programmes sociaux;
8. La renégociation de certaines conventions signées avec les pays d'accueil,

### Parmi nos mesures prioritaires pour la diaspora:

1. Création au Mali de la maison des Maliens de l'étranger
2. Création d'une banque des Maliens de l'étranger
3. Création dans les consulats d'un guichet foncier
4. La réalisation d'une étude approfondie sur les Maliens résidant à l'Extérieur afin de formuler une politique globale
5. Le déploiement d'une Stratégie intégrée de communication et d'information afin de mieux informer et mieux communiquer avec les Maliens de l'étranger

**Culture**

**Conjuguer l'enracinement et l'ouverture culturelle**

La politique culturelle doit viser à élargir l'accès à la culture et aux biens culturels. Afin de relever le défi de la qualité, elle doit s'attacher à professionnaliser les acteurs et contribuer à l'émergence de véritables industries culturelles (cinéma, production musicale,...) créatrices d'emplois.

Une Nouvelle politique culturelle centrée sur le développement intégral de l'homme :

1. La dynamisation du rôle de la culture dans le développement global de la Nation;
2. La modernisation de la culture nationale et l'exploitation de la diversité culturelle dans toutes ses expressions;
3. La protection de toutes les catégories du patrimoine culturel pour la sauvegarde de l'identité nationale;
4. Le développement de la production et de la consommation du livre;
5. La promotion du marché artistique et culturel et l'appui aux entreprises et initiatives culturelles dans le cadre de l'encouragement de l'investissement privé et de la promotion culturelle et de la recherche dans le domaine culturel;
6. Le renforcement de la présence culturelle du Mali à l'étranger.

**Parmi nos mesures prioritaires pour la diaspora :**

1. Le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Arts
2. Le développement des infrastructures culturelles à travers tout le territoire national (Maisons de la culture, musées régionaux, Grande Bibliothèque nationale, bibliothèques municipales et régionales, établissements de formation dans le domaine culturel et artistique...);
3. La mise en place de règles de gestion du patrimoine culturel national;
4. La mise en place d'une infrastructure de communication entre le créateur et le consommateur;



### 3. POUR L'AVENIR DU MALI

Infrastructures

Accès au logement

Energie

Optimisation des ressources minières

Programme spécial d'irrigation

Jeunesse

## Infrastructures

### Développer les infrastructures de transports et de télécommunications

Au-delà de l'assainissement macroéconomique, le Gouvernement s'attèlera à accroître la compétitivité globale de l'économie en mettant en œuvre une combinaison d'actions visant à développer les infrastructures et à renforcer les capacités de certains secteurs clés pour l'accélération de la croissance. Des actions décisives, intégrées dans des plans à moyen terme, seront mises en œuvre dans les domaines suivants :

1. Démarrer un projet pour Faire de Bamako un Hub ferroviaire d'Afrique de l'Ouest en le reliant aux 7 capitales des pays voisins (Réaliser le chemin de fer reliant Bamako – Kita- Conakry, Réhabiliter le chemin de fer Dakar- Bamako, etc.)
2. l'accès à l'Internet (accroissement des débits, ajustement de la tarification),
3. le développement des Télécommunications (amélioration des infrastructures, distribution, tarification),
4. l'extension du réseau routier (désenclavement intérieur, accès aux ports, gestion des entrepôts portuaires),
5. le développement des ressources humaines (formation professionnelle, formation continue, programme "cadres", packages financement/garanties/formation),
6. des programmes de mise à niveau des entreprises et renforcement de leurs fonctions critiques
7. développer les infrastructures routières parmi lesquelles
  - Réaliser le quatrième pont reliant Kabala à Sébénicoro
  - Réaliser une autoroute reliant Kidal à Bamako,

## Accès au logement

### Promouvoir l'accès au logement

La première aspiration de chaque malien, sa première ambition, est de construire une maison, afin d'y loger sa famille et de la soustraire à l'incertitude de la location. Plusieurs logements sociaux ont été construits au Mali mais notre politique du logement social connaît de nombreuses insuffisances :

- distribution inéquitable des habitations construites ;
- insuffisance de l'offre de logements sociaux faute d'une structuration viable et efficace de la filière "construction" dans un environnement marqué par l'accroissement de la demande solvable ;
- exclusion des catégories sociales à bas revenus du fait du modèle de logement mis sur le marché...

Nous sommes au défi d'apporter à ces problèmes majeurs des solutions efficaces et justes.

#### Nos objectifs :

1. Fournir des terrains constructibles, autant que possible viabilisés, en quantité nécessaire;
2. Comblent les lacunes du marché de l'immobilier social, notamment, en répondant aux demandes solvables non satisfaites par le dispositif actuel, en particulier dans les capitales régionales et les villes moyennes;
3. Réglementer les professions qui concourent à la production des logements sociaux, dont celle de promoteur immobilier;
4. Définir des normes constructives cohérentes avec une extension viable du parc immobilier;
5. Développer les capacités techniques dont le secteur du logement social a besoin pour se développer;
6. Suivre et gérer les risques associés au développement du secteur du logement social;
7. Planifier le développement urbain, notamment, les affectations foncières et les infrastructures de façon à assurer à chacun un cadre de vie sain, sécurisé et agréable...

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. L'informatisation et la transparence du cadastre malien
2. La construction de 50 000 logements sociaux

## Energie

### Mettre en place une nouvelle politique énergétique

Nous traversons une crise énergétique majeure liées à des problèmes historiques dans un environnement où l'Energie du Mali SA a le monopole de la production, du transport et de la distribution d'électricité avec une production d'électricité par part égale thermique et hydraulique. Les tarifs qui sont fixés par la commission de régulation de l'électricité et de l'eau (CREE) ne sont pas en adéquation avec le montant des investissements liés à la mission de service public que doit assurer EDM SA. Les besoins de la population Malienne ne sont pas couverts par un parc thermique vétuste et un réseau de transport saturé.

Nous souhaitons couvrir les besoins énergétiques de la population et des industries Maliennes.

#### Nos objectifs :

1. Augmenter la capacité énergétique du Mali et renforcer le réseau pour le transport
2. Redéfinir l'environnement institutionnel (rôles et responsabilité des acteurs) pour mieux assurer les besoins en électricité des maliens à des coûts optimums

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Des mesures d'urgence d'augmentation de la capacité par la négociation avec les pays limitrophes de capacités (par exemple voir la disponibilité avec la Côte d'Ivoire de passer de 60 à 80 MW)
2. Gérer les grands projets hydroélectriques dans le cadre sous régional par la mise en valeur des sites potentiels en Guinée et au Mali en priorité (OMVS)
3. Redynamiser l'interconnexion des réseaux de transport dans la sous-région (WEST AFRICAN POWER POOL – WAPP) pour accélérer l'échange d'énergie électrique entre les états de la CEDEAO
4. Continuer la restructuration du secteur de l'énergie déjà amorcée en 2000
5. Redéfinir les rôles et responsabilités des acteurs (EDM et autres acteurs)
6. Redynamiser l'AMADER (Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale)
7. Encourager l'économie d'énergie et faisant la promotion des appareils électrodomestiques ayant une meilleure efficacité énergétique

8. Renouveler le parc thermique : financement de 200 Mégawatt (MW) pour 140 Milliards de F CFA (Projet : Renforcer les réseaux distribution et de transport (50 milliards de F CFA)
9. Promouvoir et Investir dans l'énergie renouvelable (→ Solaire : 100 MW-210 milliards F CFA, → Éolien : 10 MW-15 milliards F CFA, → Recyclage des déchets solides du district de Bamako : 10 MW-20 Milliards F CFA).

#### Le secteur minier

### Optimiser les ressources minières

Les industries extractives occupent une place importante dans l'économie malienne : de 2003 à 2010, elles ont participé à hauteur de 7,3% dans la formation du PIB. L'Etat collecte auprès des sociétés minières 80% des ressources recouvrées au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le Mali dispose d'un potentiel minier important non exploité du fait notamment des contraintes qui réduisent son attrait et ses perspectives de diversification :

- l'insuffisance de programmes d'envergure de recherches géologiques, géochimiques et minières.
- le caractère peu incitatif du code minier adopté en 1999.
- mauvaise gestion du secteur par manque de compétences;
- enclavement des zones d'exploitation minières et insuffisances des infrastructures énergétiques.
- manque de capacités internes de prestations de services ne permet pas de valeur ajoutée pour le Mali.
- l'impact de la fluctuation
- pas de contrôle réel de l'impact environnemental
- absence de transparence qui favorise la corruption
- le développement fulgurant de l'industrie aurifère n'a pas engendré l'émergence d'une industrie de transformation locale, ni entraîné le développement des infrastructures essentielles dans les zones de production qui demeurent encore très affectées par une très grande pauvreté. Le secteur privé national ne joue qu'un rôle insignifiant dans l'industrie aurifère.

## Nos objectifs :

1. intensification et diversification de l'exploitation
2. valorisation industrielle des produits utilisables localement (phosphates, chaux, etc.),
3. une promotion de la participation des nationaux à l'activité minière,
4. affectation principale des revenus publics tirés de l'activité minière au financement d'investissements porteurs de croissance
5. Traçabilité des ressources
6. Valoriser les minerais dits stratégiques comme le Fer, la Bauxite, le Charbon, la Houilles, le Lithium, et les Terres rares.

## Parmi nos mesures prioritaires

1. Vote d'une loi quinquennale de développement du secteur minier
2. Les pouvoirs publics doivent œuvrer au désenclavement des régions minières
3. Alimentation adéquate des mines en Energie
4. Relecture de la législation minière
5. Création d'un fonds d'investissement issue des dividendes
6. La création des unités industrielles
7. Création d'une filière technique et universitaire de formation dans les métiers de la mine
8. Mise en place d'une stratégie de protection de l'environnement
9. Création d'une Agence Chargée de la gestion du Patrimoine Minier de l'Etat.

## Economie

### Permettre une croissance forte, durable et inclusive

L'objectif affiché des politiques économiques et financières mises en œuvre dans notre pays est de parvenir à un taux de croissance économique d'au moins 7 % par an, jugé nécessaire pour réduire significativement la pauvreté. En effet, le Mali s'est engagé, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à réduire de moitié (environ de 69 % à 34,5 %), à l'horizon 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

Ces dernières années, notre pays a enregistré une croissance économique relativement soutenue, environ 4,4 % en moyenne au cours de la période 2007-2011. Mais cette croissance demeure insuffisante pour réduire significativement la pauvreté. En effet, les statistiques disponibles indiquent que 42,7 % de la population malienne vit dans la pauvreté. Cela n'est pas acceptable.

Les principaux défis structurant l'économie malienne sont :

1. une économie peu diversifiée, dont les performances sont largement tributaires des aléas de la production agricole, du prix de l'or et celui du coton, dans une moindre mesure ;
2. un faible niveau de l'investissement public ne permettant pas de réaliser les infrastructures physiques nécessaires pour amorcer une croissance plus forte et durable ;
3. un secteur privé fortement handicapé par le manque d'infrastructures, le coût élevé des facteurs de production, le faible niveau de qualification de la main d'œuvre et des difficultés d'accès aux sources de financement.

Notre ambition est de créer les conditions d'une croissance forte, durable génératrice, d'emplois et de revenus diversifiés tout en préservant la stabilité du cadre macroéconomique.

## Nos objectifs

1. Diversifier la production et des exportations. Nous privilégierons les secteurs dont le dynamisme influence significativement l'emploi et la réduction de la pauvreté, notamment l'agriculture, les industries à forte intensité de main d'œuvre et les services.
2. Favoriser l'émergence d'un secteur privé fort, susceptible d'impulser une dynamique de croissance forte et durable.
3. Améliorer durablement la situation des finances publiques de manière à dégager la marge financière nécessaire à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la réalisation de notre ambitieux programme d'investissement dans les infrastructures.

# POUR LE BONHEUR DES MALIENS

- ▶ UN FONDS DE 250 MILLIARDS DE FCFA POUR L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES
- ▶ CRÉATION D'UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES PME



## Parmi nos mesures prioritaires

1. Intensification de la promotion de produits non traditionnels à fort potentiel de croissance, tels que le karité, le sésame, le blé, les fruits et légumes et renforcement de l'appui au développement des principales filières de production, riz, maïs, mil, sorgho et coton.
2. Intensification de la recherche et de la prospection minière de manière à déboucher sur l'entrée en production de nouvelles mines, autres que les mines d'or. Cette diversification minière réduira notre forte dépendance à l'or. Dans ce contexte, nos efforts viseront à maximiser les effets induits des activités minières sur l'économie nationale, en termes de créations d'emplois et de valeurs ajoutées.
3. Amélioration des infrastructures, singulièrement dans le domaine des transports, de l'énergie et de la communication. Notre détermination se traduira par un effort substantiel d'investissement public.
4. Promotion d'un environnement favorable à la création et au développement des PME. Notre volonté forte de promouvoir la PME sera matérialisée par l'élaboration puis la mise en œuvre d'une charte.
5. Mobilisation accrue des recettes fiscales, par l'élargissement de l'assiette fiscale, le contrôle étroit des exonérations, le renforcement des administrations fiscale et douanière en moyens matériels et en ressources humaines, etc. Aussi, nous veillerons à maîtriser la progression des dépenses publiques, et à accentuer leur réorientation en faveur des secteurs prioritaires, éducation, santé, eau potable, etc.

## Décentralisation et développement régional

### Soutenir l'action des collectivités territoriales

Le Mali a mis en œuvre une politique de décentralisation, parmi les plus ambitieuses en Afrique. Il s'est doté de collectivités territoriales décentralisées (CTD) au niveau des communes, du cercle et des régions. Il a prévu le transfert à ces collectivités, de compétences étendues en matière d'état civil, de protection de l'environnement, d'aménagement de l'espace, d'équipements collectifs, et d'équipements marchands.

A la faveur des programmes nationaux d'équipement et de la conduite des Plans de développement social, économique et culturel (PDSEC) des collectivités territoriales, financées sur le FICT et mis en œuvres par l'ANICT, le niveau d'équipement des CTD s'est amélioré.

Cependant, la mise en œuvre de cette politique rencontre d'importantes limitations qui restreignent l'étendue et la portée de ses résultats, en particulier, la viabilité financière incertaine d'environ 25% des communes, la multiplication des problèmes de développement local, la persistance de litiges liés au découpage territorial, les problèmes de gestion, etc.

#### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Régionaliser l'agence nationale des collectivités territoriales en créant des agences régionales de développement régional plus proches des préoccupations locales
2. Faire de l'espace régions de Sikasso/Ségou un grand pôle intégré agro-industriel
3. Un grand port fluvial pour Koulikoro
4. Développer une région industrielle de la pêche dans la région de Mopti
5. Tombouctou: centre culturel islamique.
6. 10 milliards pour le développement de l'agriculture dans le désert Malien
7. Porter la création d'entreprises sous-traitantes et de centres de formation du secteur minier dans la région de Kayes
8. Gao-Kidal: faire aboutir les projets de recherche pétrolière

## Jeunesse

### Investir dans la jeunesse malienne

La Jeunesse est l'avenir de notre pays. Il est essentiel que nous lui accordions les meilleures attentions.

Nos actions pour la jeunesse seront concentrées autour de 10 axes prioritaires :

1. L'Éducation, facteur décisif de la socialisation de la Jeunesse
2. L'emploi des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle
3. L'encouragement à la maîtrise accélérée des Technologies de l'Information et de la Communication afin de faciliter l'insertion dans le processus de la Mondialisation
4. Le développement de l'éducation à la Santé
5. La promotion de l'esprit de citoyenneté en vue de favoriser la participation efficace à la vie sociale et à la prise de décision
6. Le développement des relations et de la solidarité intergénérationnelle
7. L'organisation de loisirs comme facteur de socialisation et d'intégration des jeunes dans leur environnement culturel, social et économique
8. La compréhension des enjeux fondamentaux liés à l'environnement
9. La mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des filles et jeunes femmes
10. Le développement d'une politique spécifique en faveur de la Jeunesse rurale.



## 4. POUR RÉUSSIR NOTRE NOUVEAU MALI

Bâtir un nouvel état

Méthode

Moyens et outils

Suivi et Evaluation

## Renforcement institutionnel

### Relire la constitution et renforcement du rôle des élus

La crise actuelle a mis en évidence la concentration du pouvoir au sein de l'exécutif ainsi que le rôle insuffisant du pouvoir législatif. Il nous faut revisiter collectivement la Constitution, reformuler l'équilibre des pouvoirs qu'elle organise.

#### Parmi nos objectifs :

1. Trouver un meilleur équilibre entre les pouvoirs constitutionnels qui, sans entamer l'efficacité de l'action gouvernementale, garantisse l'exercice de tous les contrôles démocratiques nécessaires,
2. Consolider et moraliser le fonctionnement du pouvoir judiciaire, à travers notamment une réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature, afin d'asseoir les institutions d'un véritable état de droit,
3. rationaliser les institutions constitutionnelles,
4. constitutionnaliser le Vérificateur général dans sa double mission de contrôle de la régularité des dépenses publiques et de contrôle des performances des administrations publiques.
5. Renforcement du rôle législatif et de contrôle de l'action gouvernementale de l'Assemblée Nationale
6. Réhabilitation du rôle du député à travers notamment une information en temps réel sur les grands dossiers de la vie nationale, la mise en œuvre d'un programme d'échanges réguliers avec les électeurs de la circonscription ainsi que le déploiement d'une politique de communication en direction des citoyens (communication et information des citoyens, restitution du travail parlementaire, séances publiques télévisées,...).

#### Parmis les actions :

1. Mise en place d'une commission de Réforme constitutionnelle,
2. la mise en œuvre d'un programme accéléré de renforcement des compétences techniques des élus et de ses structures pérennes (commissions de travail parlementaires, assistants parlementaires, etc.).
3. Amélioration des infrastructures physiques du Parlement, en vue d'accroître sa fonctionnalité (création d'une bibliothèque, ouverture d'un Centre de documentation et d'information, développement des TIC, sites web,...).

## Méthodes

### Refonder les administrations publiques

Le service public des administrations publiques a régulièrement baissé au cours des dernières années. Elles sont devenues le reflet de la crise profonde du système éducatif et de l'affaiblissement moral de la société. Qu'il s'agisse du secteur de l'éducation, de celui de la santé, de l'administration territoriale, de la police, du Trésor, la dégradation est uniforme. Les administrations paraissent avoir perdu le sens de l'intérêt général. Cette situation alimente une profonde crise de légitimité et pourrait devenir un obstacle aux réformes économiques et politiques nécessaires pour le développement du Mali.

Nous ouvrirons les administrations publiques à de nouveaux modèles de gestion en vue d'améliorer leurs performances et de réconcilier les Maliens avec leurs institutions.

#### Parmi les actions prioritaires:

1. Traiter la crise de confiance et recomposer le socle partenarial entre autorité et population
2. Réformer les modes de recrutement, la formation et les plans de carrière des fonctionnaires
3. Développer une culture orientée vers les résultats, en renforçant le contrôle, restaurant la discipline et la rigueur.
4. En lieu et place du Commissariat au Développement Institutionnel, le Gouvernement mettra en place une Agence du Management Public qui aura pour mission la prestation de services aux départements ministériels, en matière de diagnostic organisationnel, de re-engineering des processus, de promotion de la qualité et de gestion des ressources humaines. Rattachée au Premier Ministre, l'Agence du Management Public, rendra compte de son action à une Commission du Développement Institutionnel et du Management Public (de 4 à 5 membres), chargée de conseiller le Premier Ministre sur ces questions. Elle assistera les départements ministériels dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de formation continue, la formulation des principes des politiques sectorielles d'affectation et de mobilité des agents de l'administration, l'identification et le suivi d'indicateurs de performance des services publics servant de base à une évaluation participative des services publics ainsi que des principes de la politique de rémunération des ressources humaines.
5. Dans le but de faire respecter l'exigence fondamentale du service public et d'assurer l'égalité d'accès des citoyens, le Gouvernement créera des Maisons des Services Publics (Justice et Droit, Services Financiers, Solidarité [services sociaux],

etc...) qui seront des Plateformes de services publics assumant une mission d'accueil, d'information et de conduite de formalités, sur la base d'un partenariat entre les organismes représentés.

6. Sur le plan de l'organisation et des méthodes, il sera mis en œuvre un programme général d'allègement et de simplification des formalités et des procédures administratives.
7. Chaque ministère élaborera, avec l'appui de l'Institut National de la Statistique, un plan général de développement et de diffusion des statistiques et un cadre de suivi-évaluation des politiques du département.
8. Au titre de l'Audit et du Contrôle, les structures chargées de ces fonctions déterminantes feront l'objet d'un renforcement en ressources humaines et matérielles, afin de les doter des moyens nécessaires à leur action. Chaque ministre aura l'obligation de rendre compte chaque semestre au Président de la République de la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle, concernant son département. Le contrôle des collectivités territoriales décentralisées sera renforcé.
9. Sur le plan de l'organisation et des méthodes, il sera mis en œuvre un programme général d'allègement et de simplification des formalités et des procédures administratives.
10. Chaque ministère élaborera, avec l'appui de l'Institut National de la Statistique, un plan général de développement et de diffusion des statistiques et un cadre de suivi-évaluation des politiques du département.
11. Au titre de l'Audit et du Contrôle, les structures chargées de ces fonctions déterminantes feront l'objet d'un renforcement en ressources humaines et matérielles, afin de les doter des moyens nécessaires à leur action. Chaque ministre aura l'obligation de rendre compte chaque semestre au Président de la République de la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle, concernant son département. Le contrôle des collectivités territoriales décentralisées sera renforcé.

## Finances Publiques

### Améliorer la gestion des finances publiques et augmenter les recettes

Les défis actuels du Mali, reconstruction du dispositif de défense et de sécurité, refondation de l'école, la santé universelle, création d'emploi, soutien aux jeunes et aux femmes, construction des infrastructures, etc. utiliseront des moyens financiers importants nécessitant l'augmentation des ressources et des systèmes sains de gestion des finances publiques. De plus, l'impact de la crise a fait baisser les ressources internes

et l'aide de nos partenaires étrangers. Nous ne nous limiterons pas à la hausse des recettes mais prendrons des mesures pour une bonne gestion des fonds publics.

### Nos objectifs :

1. Moderniser les finances publiques
2. Gérer l'argent des bailleurs et autres donateurs conformément à leurs principes de gestion
3. Transparence dans la gestion des fonds publics
4. Amélioration de la gestion des fonds publics
5. Augmentation durable des recettes de l'état
6. Permettre aux citoyens d'accéder à l'information pour pouvoir tenir les gouvernements comptables de la gestion des fonds publics et de l'exécution des politiques
7. Vers la responsabilité et l'obligation de rendre compte aux citoyens de l'utilisation des fonds publics
8. La légalité de la politique et l'administration financières publiques
9. L'efficacité de l'administration des fonds publics et l'efficience des dépenses publiques
10. Le contrôle systématique des dépenses publiques.

### Parmi nos mesures prioritaires :

1. Création d'un site internet où les citoyens pourront consulter le budget détaillé de l'état et son exécution en temps réel
2. le renforcement des capacités techniques (moyens informatiques adéquats) et humains (formation des agents) des institutions publiques à gérer les ressources publiques
3. Mettre en place des mesures de réduction des frais de fonctionnement de l'état
4. Nous mènerons des actions de civisme fiscal
5. Audit et certification des comptes publics
6. Systématisation des contrôles et audits publics

7. Mise en œuvre effective du nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA (1-code de transparence dans la gestion des finances publiques, 2-Loi de finances, 3-règlement général sur la comptabilité publique, 4-nomenclature budgétaire de l'Etat, 5-Plan comptable de l'Etat et 6- Tableau des opérations financières de l'Etat).

## Justice et droits de l'homme

### Réhabiliter la justice

La réhabilitation de la Justice vise à consolider la démocratie en restaurant la confiance des Maliens en leur système judiciaire, en assurant la protection des libertés individuelles et collectives et en garantissant la sécurité des investissements privés nationaux et étrangers. Le renforcement de l'État de droit ne sera possible qu'à travers la mise en œuvre d'une justice transparente, équitable, égale pour tous.

La réhabilitation de la Justice reposera sur les principes directeurs suivants :

- Le dialogue avec tous les acteurs (magistrats, huissiers, greffiers, avocats, et ONG)
- La réhabilitation de l'idée et des valeurs de la Justice,
- La promotion d'une culture du service public et de l'efficacité,
- La motivation systématique et publique des décisions de justice,
- la radiation automatique des magistrats coupables de corruption et d'erreurs judiciaires intentionnelles ;
- l'intégration des questions de genre dans l'accomplissement des missions de l'appareil judiciaire en renforçant les capacités des acteurs du système, en facilitant l'égalité d'accès à la justice et devant la loi pour les femmes.

Elle s'articulera autour des axes stratégiques suivants:

- Le renforcement des capacités en dotant le pays de magistrats intègres et à travers la mise en œuvre d'un programme de formation continue approprié,
- La modernisation du fonctionnement de l'appareil judiciaire en y introduisant les Technologies de l'Information et de la Communication en vue de faciliter l'accès à la Justice pour tous les citoyens et d'assurer un traitement transparent des dossiers ;
- le renforcement des Organisations de la Société Civile (OSC) afin qu'elles contribuent à la formation des citoyens à la connaissance et à la défense de leurs droits ;
- l'établissement de critères de performance dans la gestion administrative et la distribution de la justice sur toute l'étendue du territoire (élaboration d'une

nouvelle carte judiciaire, réduction des délais pour les procès, délivrance des jugements...);

- La mise en place systématique de collèges de magistrats, afin d'éviter l'arbitraire d'un seul ;
- Le renforcement des corps de contrôle de façon à assurer qu'un pourcentage significatif des affaires jugées soit examiné ex post ;
- L'accroissement du nombre des tribunaux de commerce et des tribunaux de travail de façon à assurer un meilleur traitement de toutes les affaires de ces natures ;
- le développement de l'arbitrage, par des personnalités civiles consensuelles désignées selon une procédure élective, pour toutes les questions de « basse justice ». Ces personnalités seront saisies selon la nature du conflit ou par un choix concerté des parties au conflit, leur décision s'imposant à celles-ci. Les tribunaux seront déchargés des affaires mineures, dont le traitement sera accéléré.
- la promotion de la médiation et de la conciliation, sous la supervision d'un juge, pour tous les litiges de la vie quotidienne, les litiges fonciers, les difficultés d'exécution des contrats de services et pour les délits, constituant des infractions susceptibles de déboucher sur des amendes ou des peines de prison légères (petits vols, violences légères, escroqueries mineures, dégradations, contentieux de voisinage, etc.). Dans les matières ci-dessus, le juge ne sera saisi d'un conflit qu'après échec de la médiation.

## Lutte contre la corruption

### Lutter effectivement contre la corruption

La généralisation de la corruption a pour effet de freiner le développement global du Mali. Elle constitue, à terme, un danger pour la stabilité sociale et politique. Elle discrédite les acteurs politiques, décrédibilise la chose publique tout en sapant les assises morales de la société. Elle constitue une violation des droits fondamentaux des citoyens et accentue la vulnérabilité et la précarité des populations les plus démunies. Elle fausse les règles du jeu économique, subvertit la loi et donne naissance des situations de rente indues.

La lutte contre la corruption sera organisée sur la base d'un principe, la Tolérance zéro et s'articulera autour des **dix mesures** suivantes :

1. L'adoption des mesures législatives et réglementaires visant à renforcer la culture de la transparence, durcir les sanctions contre les personnes attentant aux intérêts de la Nation et mobiliser les différents segments de la société civile pour contribuer à l'éradication du fléau de la corruption ;

2. L'élaboration et l'application d'un Plan d'action pour lutter vigoureusement contre le fléau de la corruption (intégrant les conclusions pertinentes des Etats généraux sur la corruption) ;
3. La création d'un Organe central de coordination de la lutte contre la corruption qui veillera à ce que la Justice prenne en charge les conclusions des rapports des différentes structures de contrôle.
4. L'adoption d'une loi sur l'accès à l'information et la transparence dans la gestion publique en vue de promouvoir un environnement de transparence dans les relations entre l'administration et les citoyens et rendre obligatoire la publication des rapports annuels et bilans financiers de tous les organismes publics et toutes autres institutions bénéficiant de financements de l'Etat (partis politiques, associations, syndicats etc.) ;
5. La tenue obligatoire de la comptabilité matière dans toutes les administrations publiques et parapubliques;
6. Le développement du Gouvernement numérique, à travers la mise à la disposition du public de toutes les informations relatives aux procédures administratives afin de faciliter la transparence des actions de l'Etat et de ses démembrements. L'informatisation des processus administratifs garantira l'uniformité et la traçabilité des traitements aussi bien dans la gestion interne que dans les prestations rendues.
7. L'Encouragement des actions visant à la dénonciation des cas de corruption à travers la mise en place de mécanismes efficaces d'écoute et de traitement des informations fournies par les citoyens.
8. L'Instauration d'une politique de nomination aux postes de responsabilité publique, basée sur le mérite et l'intégrité morale et prohibant le favoritisme et le clientélisme.
9. La Mise en œuvre d'une campagne d'éducation, de sensibilisation et d'information basée sur la moralisation de la vie publique et l'encouragement des acteurs de la société civile dans leur démarche visant à combattre les manifestations de la corruption.
10. L'Adoption d'une charte d'éthique et de déontologie dans les administrations publiques, déterminant les valeurs et les règles de comportement et précisant les responsabilités et les devoirs des fonctionnaires à l'égard des citoyens.

## Gestion de l'urgence

### Le Programme présidentiel d'urgence (PPU)

La dégradation généralisée des infrastructures de base dans les régions du nord, aggravée par la crise politique a accru les difficultés quotidiennes des Maliens au sud comme au nord, dont une part importante vit en dessous du seuil de pauvreté avec une majorité de jeunes et de femmes.

Face à cette situation, nous mettrons en œuvre un programme présidentiel d'urgence, marquant ainsi notre solidarité avec les populations éprouvées par tant d'années de crise.

Ce programme, conçu pour soulager les souffrances des populations face à la crise politique au sud et sécuritaire au nord concernera tous les secteurs :

- le soutien aux opérateurs économiques éprouvés par la crise
- l'eau
- la santé
- l'éducation
- l'électricité
- la salubrité
- administration du territoire consacré à la réhabilitation et l'équipement des établissements publics notamment dans le nord du pays particulièrement éprouvé.

Ce programme fera l'objet de la mise en place d'un dispositif institutionnel adaptée à l'urgence de nos populations:

- la maîtrise de la gestion financière avec la mise en place d'un dispositif approprié en termes de ressources humaines et de procédure de décaissement en accord avec l'orthodoxie financière,
- la fiabilité des opérations d'attribution des marchés avec comme principe de base la mise en concurrence des opérateurs,
- la maîtrise de l'exécution des mesures sur la base du triptyque qualité, délais et coût avec l'implication des ministères qui assurent les tutelles techniques et administratives des volets concernés et la mise à contribution de structures opérationnelles suffisamment éprouvées dans la mise en œuvre de telles opérations.

## Méthode, Moyens, Outils

### Une méthode, des moyens, des outils pour la réussite du projet

La réussite de notre programme présidentiel est intimement liée au cadre organisationnel que nous allons mettre en place pour sa mise en œuvre.

La réalisation de tous projets et ainsi que son succès pérenne implique obligatoirement le respect d'un processus quelque soit l'objet du projet.

Ce processus consiste à mettre en place simultanément trois axes de travail :

- Concevoir une méthode
- Trouver les moyens humains, matériels et financiers, créer des outils nécessaires
- Effectuer un travail de suivi d'évaluation afin de procéder au réajustement nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. Des bilans intermédiaires avec des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) seront mis en place.



*" PRÊT À BÂTIR AVEC VOUS TOUS, MALIENNES, MALIENS,  
LE BONHEUR DONT VOUS AVEZ BESOIN, LE BONHEUR QUE VOUS MÉRITEZ ! "*

# POUR LE BONHEUR DES MALIENS



**IBK** LE MALI  
D'ABORD  
IBRAHIM BOUBACAR KEITA